

**Direction : Prévention et Sécurité**

**REF : PREVSECU2009029**

**Signataire : AP/SS**

**OBJET : Dispositif "correspondants de nuit - médiateurs"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Contrat Local de Sécurité nouvelle génération en date du 28 avril 2009,

Vu le Budget communal,

Considérant la demande des partenaires du CLSPD d'engager une action de veille sociale et technique sur les quartiers,

Considérant la volonté du conseil municipal qui prévoit le développement de dispositifs permettant de renforcer la tranquillité publique,

Considérant que les correspondants de nuit ont pour principale mission, la « **médiation sociale** », qu'ils ont un rôle d'assistance et d'écoute auprès des personnes en difficulté et en détresse,

Considérant qu'ils ont également une présence non négligeable pour régler des conflits et rappeler les règles de vie pour l'ensemble de la population, qu'ainsi ils assurent la veille résidentielle et technique et interviennent sur demande des locataires pour tout ce qui nuit à leur tranquillité (tapages nocturnes, bruits à l'extérieur, comportements non adaptés...),

Considérant que ce dispositif semble répondre aux besoins et attentes des habitants,

Considérant qu'il est nécessaire de parfaire l'étude de mise en place de ces correspondants de nuits, en terme de localisations, modes d'intervention et horaires,

Considérant que l'expertise d'un cabinet spécialisé est à cet effet nécessaire,

A l'unanimité.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**PREND ACTE** de la nécessité d'engager une réflexion sur la mise en place d'un dispositif "correspondants de nuit - médiateurs" permettant une présence humaine assurant la veille technique et sociale.

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'assistance d'un cabinet d'études pour mener la réflexion et prévoir les dépenses sur le budget communal.

Le Maire